

STANDARDS ADVANCED DIVER

ACUC

Préface

Le cours Advanced Diver (Plongeur Avancé) de l'ACUC est le second niveau obligatoire de l'échelon d'entraînement de l'ACUC. Ce cours peut être enseigné, évalué et certifié par tout Open Water Instr. (Instructeur en Eau Libre) de l'ACUC ou autre niveau plus élevé. Les principales caractéristiques de ce cours sont qu'il révisé et développe les matières déjà apprises dans des cours précédents et aussi qu'il introduit les élèves à des conditions de plongée différentes. Ce cours est également une introduction à différentes spécialités en plongée mais par contre les élèves ne sont pas certifiés pour ces spécialités. De ce fait ce cours n'est pas conçu pour remplacer les cours de spécialité mais plutôt afin d'**introduire** les élèves aux différents cours spécialisés.

Ceci étant un Standard de l'ACUC International, il est donc toujours sujet aux différentes législations nationales et locales. Dans les cas où il existe une législation différente de ce Standard, la délégation de l'ACUC de ce pays ou de cette localité, s'il y en a une, doit demander par écrit au Bureau-Chef de l'ACUC (Canada ou Espagne) une **Dévi**ation de ce Standard afin d'obéir à la législation de l'endroit, en y joignant la documentation pertinente. Les **Dévi**ations requises, pour être valides, doivent apparaître à la fin de chaque Standard visé (point 12).

Dans les cas où la législation locale ou nationale est plus restrictive que les Standards de l'ACUC, cette législation a priorité. Par contre, si ce sont les Standards qui sont plus restrictifs, ce sont alors les Standards qui ont priorité puisque en les suivant, la législation locale sera de ce fait suivie.

Pour ce qui est des heures d'entraînement requises, il n'y a pas de spécifications car elles dépendent de plusieurs facteurs (nombre d'élèves, environnement de plongée, etc.). Par contre, le nombre d'heures d'entraînement requis doit être suffisant à l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Dans les manuels et les documents de l'ACUC où un nombre d'heure est spécifié, ces nombres ne doivent être considérés que comme des recommandations.

1 Champ couvert

Ces standards spécifient le minimum des connaissances à atteindre lors de l'entraînement du niveau Advanced Diver (Plongeur Avancé) de l'ACUC. Ce Standard concerne uniquement l'enseignement contractuel et la certification en Plongée Récréative en Scaphandre Autonome.

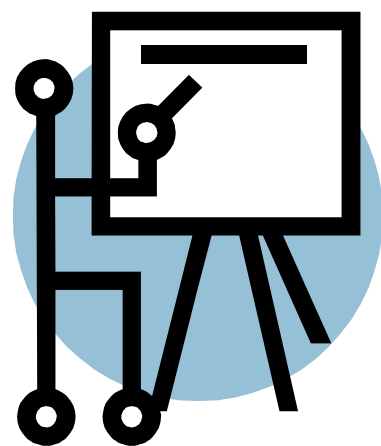
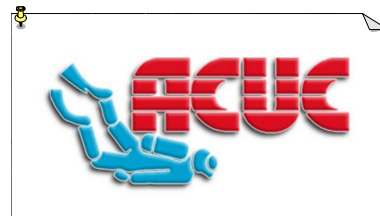
2 Définitions

Pour les besoins de ce Standard et de tout autre standard référés sous st-acuc-xxx, les définitions suivantes s'appliquent. Veuillez toutefois noter que certains des termes apparaissant ci-après peuvent ne pas apparaître dans le présent standard.

2.1 ACUC: Entité offrant un système d'entraînement et de certification en Plongée en Scaphandre-Autonome (Plongée-bouteille, Plongée-scuba)

2.2 Certification: Confirmation que l'étudiant a complété et réussi un cours selon toutes exigences d'un standard tel qu'émis par l'ACUC.

2.3 Compétences: Ce qu'un plongeur peut faire une fois certifié.



Contenu

Compétences	3
Pré-requis	3
Ratio	3
Informations lors de l'introduction	3
Connaissances théoriques	4
Techniques	4
Paramètres d'entraînement pratiques	5
Certification	5
Plongées d'entraînement	5
Déviations	6



2.4 Connaissances théoriques: Connaissances acquises hors de l'eau (classe, quai, etc)

2.5 Cours de plongée sans certification: Cours de plongée à l'air dans lequel les participants ne reçoivent pas la certification ACUC à la fin du cours: introduction à la plongée-bouteille, cours de mise à jour en plongée, cours de perfectionnement de la flottabilité, etc.

2.6 Eau confinée: Piscine avec une profondeur appropriée à l'activité ou plan d'eau offrant des conditions similaires (prof. maximale 6 m.)

2.7 Eau froide: Eau dont la température moyenne la plus élevée est de 10 C ou moins.

2.8 Eau libre: Plan d'eau significativement plus grand qu'une piscine de natation offrant les conditions typiques des plans d'eau de la région où l'entraînement aura lieu.

2.9 Equipement de base: Pièces d'équipement suivantes:

- masque
- palmes
- tuba

2.10 Equipement de plongée: l'équipement de Plongée-Bouteille consiste en ce qui suit (Nota: Certains environnements spécifiques peuvent nécessiter un équipement additionnel (boussole, couteau, lampe etc.):

- masque
- palmes
- tuba
- bouteille
- détendeur
- source d'air alternative pouvant aller du simple détendeur auxiliaire (octopus) à un deuxième système avec une source d'air indépendante séparée
- harnais à bouteille séparé ou intégré et un compensateur de flottabilité avec (si approprié), un système d'urgence de larquage du dispositif de lestage
- manomètre à pression submersible pour gérer la pression de la bouteille
- dispositif pour mesurer le temps et la profondeur afin de se limiter aux temps de fond
- sécuritaires
- survêtement de plongée (si approprié)

2.11 Espaces confinés/environnements restreints: conditions de plongées empêchant toute remontée directe à la surface (cavernes, épaves, etc.)

2.12 Gaz respiré: mélange approprié d'oxygène et d'azote

2.13 Moniteur de plongée: un individu qualifié, approuvé par l'ACUC pour entraîner, évaluer et certifier des plongeurs.

2.14 Niveaux de connaissance:

- **Base:** savoir comment
- **Intermédiaire:** savoir comment et pourquoi
- **Avancé:** savoir comment, pourquoi et également comment l'enseigner

2.15 Plongée d'entraînement en eau libre: Entraînement sous la supervision d'un moniteur qualifié dans le but de donner aux élèves de l'expérience en eau libre. Les activités suivantes doivent en faire partie

- briefing
- préparation à la plongée
- vérifications pré-plongée
- entrée à l'eau
- procédures de descente
- activités sous l'eau
- procédures de remontée vers la surface
- sortie de l'eau
- debriefing
- procédures post-plongée
- enregistrement de la plongée

2.16 Pré-requis pour l'entraînement: Ce dont le plongeur a besoin et les conditions auxquelles il doit satisfaire avant de commencer le cours

2.17 SCUBA: Terme anglais courant même en milieu francophone signifiant l'équipement de Plongée Autonome. Ex: Plongée en Scuba, Plongée en Scaphandre Autonome

2.18 Spécialités hors de l'eau: Certaines spécialités dont les cours se donnent hors de l'eau Ex: Premiers Soins, Administration d'Oxygène, etc.

2.19 Techniques dans l'eau: connaissances enseignées dans l'eau (piscine, lac, océan)

2.20 Visibilité réduite: Conditions de plongée de nuit ou lorsque la visibilité est moindre qu'une longueur de bras quelle qu'en soit la raison.



3 Compétences d'un Advanced Diver ACUC certifié en plongée récréative.

En plus des compétences d'un Open Water Diver (Plongeur en Eau Libre) ACUC, un Advanced Diver (Plongeur Avancé) ACUC devra être entraîné pour acquérir assez de connaissances, d'habileté et d'expérience pour plonger en eau libre avec d'autres plongeurs de tous les niveaux. Les Advanced Divers (Plongeurs Avancés) de l'ACUC doivent plonger selon les paramètres suivants:

- Plonger à une profondeur maximale de 40 mètres (130 pieds)
- Ne plonger que lorsqu'un support approprié est disponible en surface
- Plonger dans des conditions égales ou meilleures que celles de leur entraînement
- Ne pratiquer que des plongées spécialisées dont il fut sujet dans leur cours et ce uniquement lorsque supervisés par un Divemaster (Chef de Plongée) ou autre niveau plus élevé.

S'ils sont accompagnés d'un instructeur ACUC, les Advanced Divers (Plongeurs Avancés) ACUC peuvent acquérir progressivement de l'expérience dépassant ces paramètres (outre la profondeur) et développer ainsi leur compétence en gestion de conditions de plongées sujettes à leur donner des qualifications plus élevées.

Lorsque de l'instruction additionnelle est requise, ceci ne peut être fait que par un Instructeur ACUC qualifié. Lorsqu'il s'agit uniquement d'acquérir plus d'expérience, la supervision peut être faite par un Divemaster (Chef de Plongée) ACUC ou autre similaire.

4 Pré-requis pour l'entraînement .

Afin de se qualifier pour suivre un cours selon ce Standard, l'élève devra satisfaire aux exigences suivantes:

4.1 Age minimum: 12 ans. Le consentement d'un parent ou d'un gardien légal est requis lorsque l'applicant est un mineur selon la définition légale locale

4.2 Etat de santé: les élèves doivent subir un examen médical approprié à la plongée récréative ou, si la législation locale où le cours se donne le permet, un questionnaire approprié. Dans ce cas, s'il y a un doute, l'élève doit être référé à un médecin. Si l'élève n'est pas examiné par un médecin, en le signant il devrait confirmer avoir reçu du moniteur, lû et compris le formulaire d'information écrite se rapportant aux maladies et aux conditions physiques qui pourraient être un risque en plongée. Les élèves devront être informés de l'importance de subir régulièrement des examens médicaux appropriés.

4.3 Certification précédente: ACUC Open Water Diver (Plongeur en Eau Libre) ou similaire avec au moins 2 heures de temps de fond d'expérience (voir aussi les autres exigences de certification)

5 Ratio d'élèves en entraînement

- **Théorie (classe ou piscine):** Sans limite.
- **Environnement confiné (eau):** 10 élèves par instructeur avec 4 élèves additionnels par Assistant-Instructor (Assistant-Instructeur) ou Dive Master (Chef de Plongée). Le maximum absolu est 18 élèves.
- **Eau libre:** 4 élèves par moniteur avec 2 élèves additionnels par Assistant-Instructor (Assistant-Instructeur) ou Divemaster (Chef de Plongée). Le maximum absolu est 8 élèves nonobstant le nombre d'adjoints.

6 Informations lors de l'introduction

Les informations suivantes doivent être fournies aux élèves avant ou durant la première rencontre en classe.

- Pré-requis, voir le no 4,
- Limites de la qualification éventuelle
- Domaine du cours
- Procédures de cours
- Coûts, assurances et résultantes contractuelles selon les règlements nationaux
- Équipement obligatoire
- Exigences de la certification, voir le # 10
- Législations et obligations légales concernant la plongée récréative



7 Contenu du cours relativement aux connaissances théoriques.

Les élèves doivent déjà avoir les connaissances d'un Open Water Diver (Plongeur en Eau Libre), plus:

7.1 Entretien de l'équipement: les élèves doivent posséder une connaissance de base dans l'entretien des pièces d'équipement.

7.2 Consommation d'air en surface: les élèves doivent posséder une connaissance intermédiaire des calculs de la consommation de l'air en surface.

7.3 Révision de la physiologie: les élèves doivent avoir une connaissance intermédiaire du:

- **Système sanguin**
 - Le coeur
 - Les vaisseaux sanguins
 - Le sang
- **Système respiratoire**
 - Les voies aérifères
 - Les poumons
 - Les phases du cycle respiratoire
 - Le rythme respiratoire

7.4 Plonger en visibilité réduite: les élèves apprendront ces connaissances de base:

- L'absence de lumière en espaces libres
- Conditions boueuses en espaces libres
- Conditions boueuses ou absence de lumière en espaces confinés

7.5 Plonger en environnement restreint: les élèves apprendront ces connaissances de base

- Particularités des plongées de décompression
- Les risques de cette sorte de plongée
- Les règlements à suivre pour ces sortes de plongées

7.6 Navigation sous-marine: les élèves apprendront des connaissances de base à intermédiaire en:

- Procédures pour trouver la bonne direction
- Utilisation d'une boussole (compas en langage marin)

7.7 Notions d'écologie et de biologie subaquatiques: les élèves apprendront des connaissances de base à intermédiaire de:

- L'environnement marin
- La vie subaquatique

7.8 Notions de matelotage: les élèves apprendront des connaissances de base en:

- Petites embarcations
- Notions de navigation

En plus de ces matières, dans le cadres de ce cours, les instructeurs peuvent offrir aux élèves, de l'entraînement additionnel pertinent à certaines conditions de plongées propres à leurs sites locaux tels: Drift Diving (Plongée de Dérive), Dry Suit Diving (Plongée en Habit Etanche) etc.

8 Contenu des cours sur les techniques de la Plongée Autonome

8.1 Techniques en eau confinée: En plus des techniques apprises dans le cours Open Water Diver (Plongeur en Eau Libre), les élèves devront pouvoir maîtriser les techniques suivantes en eau confinée avant de les pratiquer en eau libre:

- Monter et démonter l'équipement les yeux fermés.
- Revêtir l'équipement et l'enlever les yeux fermés.
- Être donneur et receveur d'une source d'air alternative les yeux fermés.
- Savoir bien utiliser une lampe sous l'eau.
- Faire les signaux manuels avec une lampe.
- Faire la reconnaissance pré-plongée d'un site pendant le jour.
- Faire les signaux sur la berge et sous l'eau.
- Décapelage et recapelage de l'équipement sous l'eau.
- Techniques de palmage appropriées aux endroits restreints.
- Utilisation de la boussole (compas).
- Lire le compas et prendre un cap.
- Méthode d'estimation des distances.



En plus de ces matières, dans le cadres de ce cours, les instructeurs peuvent offrir aux élèves, de l'entraînement additionnel pertinent à certaines conditions de plongées propres à leurs sites locaux tels: Drift Diving (Plongée de Dérive), Dry Suit Diving (Plongée en Habit Etanche) etc.

9 Paramètres d'entraînement pratiques

9.1 Toutes les techniques sous l'eau en milieu confiné devront être enseignées, directement supervisées et évaluées par un instructeur ACUC qui devra être dans l'eau, en contrôle direct des élèves pour l'entité de chaque session et pour toutes les sessions.

9.2 Avant de participer aux plongées en eau libre, l'élève devra avoir démontré suffisamment de connaissances théoriques et techniques en eau confinée pour pouvoir exécuter les plongées en eau libre dans les conditions environnementales habituelles.

9.3 La profondeur maximale de ces plongées ne devra pas dépasser 25 mètres / 80 pieds. Exception dans le cas d'une formation de Plongée profonde où la profondeur maximale absolue sera de 40 mètres / 130 pieds.

9.4 Pour ces plongées en eau libre, l'élève devra porter l'équipement de plongée décrit dans 2.10

9.5 Toutes les techniques sous l'eau en eau libre devront être enseignées, directement supervisées et évaluées par un instructeur ACUC qui devra être dans l'eau, en charge et en contrôle direct pour l'entité de chaque session et pour toutes les sessions.

9.6 Selon la clause 5, dans des conditions idéales de supervision et d'escorte sous l'eau, le nombre maximal absolu d'élèves par instructeur est de **quatre**. Le nombre maximal d'élèves supervisés et escortés par assistant qualifié est de **deux**. Aucun élève, en aucun cas, ne devra être laissé sans supervision dans ou sous l'eau.

9.7 Avant la plongée, l'instructeur devra préparer un * plan d'urgence +. Dans les environs immédiats, il devra y avoir:

- Une trousse adéquate de Premiers Soins
- Une Unité d'Oxygène d'une capacité de 15 litres/min. pour au moins 20 minutes
- Un système de communication adéquat pour alerter les Soins Médicaux d'Urgence

9.8 L'instructeur de plongée devra annuler ou mettre fin à la plongée si les conditions environnementales ou l'état physique ou mental de l'élève rendent cette décision nécessaire

9.9 Un maximum de trois plongées par jour sera permis

10 Exigences d'Evaluation et de Certification

10.1 Connaissances: L'élève devra démontrer par l'examen écrit fourni par l'ACUC, ses connaissances théoriques selon la clause 7 et ses connaissances des techniques selon la clause 8.

10.2 Techniques de plongée: L'élève devra démontrer de façon satisfaisante son habileté technique à un instructeur ACUC.

10.3 Temps de plongée minimale: L'élève devra avoir un temps de fond total de **10 heures** avant d'obtenir sa certification.

Les instructeurs peuvent offrir des tests additionnels aux élèves mais **les examens fournis par l'ACUC doivent être complétés.**

Si pour quelque raison, l'élève ne peut pas faire l'examen écrit, le moniteur peut lui faire subir un examen oral basé sur le questionnaire de l'examen écrit, Si tel est le cas, le moniteur transposera les réponses sur le feuillet-réponse de l'ACUC. Quel que soit le cas, le test écrit de l'ACUC doit être complété soit directement par l'élève ou indirectement par le moniteur qui y inscrira les réponses orales de l'élève.

11 Plongées d'entraînement

Pour être certifiés, les étudiants devront compléter au moins **quatre** plongées de certification sous la supervision immédiate d'un instructeur ACUC. De ces quatre plongées, une devra être une plongée de nuit (Les plongées de certification de nuit doivent être dans un endroit avec un accès direct à la surface. Donc aucune plongée de certification de nuit s'effectuera dans les épaves, cavernes ou sous la glace. Voir également le point 9.3 concernant la profondeur), l'autre une simple plongée de pénétration d'épave (avec sortie et accès faciles) ou une plongée de grotte (avec le point de sortie toujours visible) et l'autre sera une plongée d'orientation et navigation sous-marine.



ACUC - STANDARDS ADVANCED DIVER

Les instructeurs pourront inclure des plongées additionnelles se conformant aux spécificités de leur environnement. La durée de chaque plongée de certification devra être d'au moins 20 minutes (excepté dans les cas d'eau froide extrême- inférieure à 10 Celsius là où 15 minutes suffiront, ou dans le cas des plongées profondes, où le temps maximum sera celui qui n'exige pas de paliers obligatoires de décompression, selon la profondeur atteinte). Dans aucun cas les plongées de certification peuvent être des plongées avec des paliers obligatoires de décompression, à moins qu'une plongée de décompression soit projetée en tant qu'élément d'expérience dans le cadre du cours de formation.

12 Déviations

Aucune déviation requise.